



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 27 septembre 2016

Préavis du bureau concernant montant des indemnités du conseil communal

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 26 septembre 2016 présidée par Madame Gabrielle Pasche, Présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis présenté par le bureau,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 15 avis contraires et 24 abstentions le 1^{er} amendement proposé par la COFIN, à savoir :

- Fixer le jeton de présence par conseil communal : par séance à CHF. 30.- pour la législature 2016-2021

a accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 3 abstentions le 2^{ème} amendement proposé par la COFIN, à savoir :

- Secrétaire du bureau de vote : Par scrutin CHF. 200.-, et en plus la secrétaire devrait être rétribuée par heure à CHF. 32.-, pour différents travaux annexes devant être effectués lors d'un scrutin pour des votations ou élection, fédérales, cantonales et communales

a accepté à la majorité des voix moins 28 avis contraires et 1 abstention le 3^{ème} amendement proposé par la COFIN, à savoir :

- Maintient du statu quo de CHF. 40.- par scrutin pour le dépouillement des votations et CHF. 60.- pour le dépouillement des élections par scrutin.

a accepté à la majorité des voix moins 22 avis contraires et 15 abstentions le 4^{ème} amendement proposé par Mme Marie-France Vouilloz Burnier (VO), à savoir :

- fixer la rémunération de la secrétaire à CHF. 1'100.- par séance du conseil communal, plus une indemnité de CHF. 32.-/h pour le travail effectué en cas d'annulation de séance.





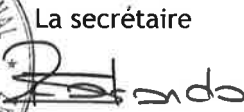
COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Les conclusions amendées du préavis du bureau ont été acceptées à la majorité des voix moins 7 avis contraires, à savoir :

- Accepter les indemnités du conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, telles qu'amendées 4 fois et selon la liste annexée.

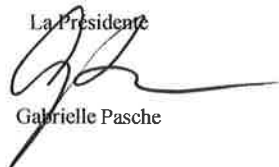
Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 26 septembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente La secrétaire
  
Gabrielle Pasche Séverine Rotondo

Liste des indemnités du conseil communal de St-Légier-La Chésaz
(Juillet 2016)

Président du Conseil communal	Par année: CHF 2000.- Par séance de Bureau du CC: CHF 25.- Par représentation: CHF 65.-
Vice-président du Conseil communal	Par séance de Bureau du CC: CHF 25.- Par représentation: CHF 65.-
Deuxième Vice-président du Conseil communal	Par séance de Bureau du CC: CHF 25.- Par représentation: CHF 65.-
Secrétaire du Conseil communal	Par séance du CC: CHF 1'100.- Indémntés de 32.- pour travail effectif, en cas d'annulation de séance
Secrétaire suppléante du conseil communal	Par séance de remplacement du CC: CHF 1'100.- (p-v inclus) Présence au CC: CHF 20.- (jeton de présence)
Huissier du conseil communal	Par année: CHF 800.-
Huissier suppléant du conseil communal	Par année: CHF 800.-
Membres du Bureau du conseil communal	Par séance: CHF 25.-
Jeton de présence par conseil communal	Par séance: CHF 30.-
Jeton de présence de la dernière séance de l'année civile (décembre)	CHF 30.- (En général don selon proposition d'un membre du conseil)
Jeton de présence de la dernière séance de l'année politique (juin)	3 bouteilles de vin de la réserve communale
Commissions ad hoc ou permanentes	CHF 65.- par séance
Les Présidents de la COFIN et la COGEST	Indemnité annuelle de : CHF 300.-
Rapport ordinaire:	CHF 70.-
Rapport complexe:	Selon concertation entre le président et le rapporteur, sur accord du Président du Conseil un maximum : CHF 150.-
Rapport annuel commission de gestion	CHF 300.-
Rapport sur le budget ou les comptes	Par rapport: CHF 300.-
INDEMNITES DU BUREAU ELECTORAL	
Président du bureau de vote	Par scrutin: CHF 65.-
Secrétaire du bureau de vote	Par scrutin: CHF 200.-, + 32.-/h pour différents travaux annexes de préparation
Secrétaire suppléante	CHF 32.-/heure (secrétaire suppléante)
Vacation de l'Huissier ou de son remplaçant	Par heure: CHF 30.-
Dépouillement des votations	Par scrutin: CHF 40.-
Dépouillement des élections	Par scrutin: CHF 60.-

La Présidente

 Gabrielle Pasche



La Secrétaire

 Séverine Rotondo